

## Arrêté du Maire

N° 2026-310/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - 11 rue des Drapiers - 57070 METZ, en date du jeudi 26 mars 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de construction d'un relais radiotéléphonie rue Gaston Pretot, tout en assurant la sécurité des usagers.

**Objet : Stationnement rue Gaston Pretot – Travaux EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES**

Arrêtons,

### Article 1 :

Le stationnement de tout véhicule sera interdit rue Gaston Pretot sur les 6 emplacements de stationnement en bataille situés devant la grille d'entrée du stade Boxberger, du lundi 30 mars au vendredi 10 avril 2026, selon l'avancement des travaux.

### Article 2 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – 11 rue des Drapiers – 57070 METZ chargée de l'exécution des travaux.

### Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le vendredi 27 Mars 2026

Le Maire

Affiché le : 27/03/2026



*Marie-Noëlle Biguinet*

**Marie-Noëlle BIGUINET**

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

2026-113

Hôtel de Ville  
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex  
tél 03 81 99 22 00  
fax 03 81 99 22 64  
[www.montbeliard.com](http://www.montbeliard.com)